



Séance 3 – 14 Mars 2022
Compte rendu sommaire de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 14 Mars 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- ❖ 2022-04 en date du 10/02/2022 : Destruction des nids d'hyménoptères et frelons asiatiques - convention avec la société « Destruct Guêpes » - Année 2022
- ❖ 2022-05 en date du 23/02/2022 : LUDISPORTS : convention de mise à disposition d'un équipement communal
- ❖ 2022-06 en date du 24/02/2022 : Demande de subvention auprès de l'ETAT relative aux aménagements des abords de la nouvelle gendarmerie - Circulations douces – Mobilités – Phase 1 : Entre la RD 926 et l'entrée de la Gendarmerie
- ❖ 2022-07 en date du 24/02/2022 : Demande de subvention auprès de l'ETAT relative au réaménagement de la rue du Parc, amélioration des mobilités douces
- ❖ 2022-08 en date du 24/02/2022 : Demande de subvention auprès de l'ETAT relative aux aménagements des abords de la nouvelle gendarmerie - Circulations douces – Mobilités – Phase 1 : Entre la RD 926 et l'entrée de la Gendarmerie
- ❖ 2022-09 en date du 24/02/2022 : Demande de subvention auprès de de l'ETAT relative au réaménagement de la rue du Parc, amélioration des mobilités douces
- ❖ 2022-10 en date du 24/02/2022 : Demande de subvention auprès de l'Etat Restaurant scolaire & ALSH - DSIL 2022
- ❖ 2022-11 en date 24/02/2022 : Demande de subvention auprès de l'Etat - Restaurant scolaire - DETR 2022
- ❖ 2022-12 en date du 24/02/2022 : Demande de subvention auprès de l'Etat - Défense extérieure contre l'incendie - DETR 2022

DELIBERATIONS

SUR PROPOSITION DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE

- D'accepter la rétrocession du futur cheminement piéton sur le lotissement Le clos du Becquet,
- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalablement à la présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et de ses budgets annexes ainsi que l'existence du rapport d'orientation budgétaire,
- D'inscrire au budget principal 2022 de Terres-de-Caux la participation communale 2022 au profit du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valéry-en-Caux et Veulettes,
- D'inscrire au budget 2022 les travaux d'éclairage public sur le lotissement Le Clos du Becquet
- D'inscrire au budget 2020 les travaux de renforcement de réseau route d'Héricourt
- De signer l'avenant n°1 à la convention des services informatiques mutualisés de Caux Seine Agglo,
- D'accorder une aide exceptionnelle en soutien à l'Ukraine au titre du Faceco